



Title	Étude comparative des champs sémantiques du «futur simple» et du «futur proche» en français, en comparaison avec le «futur» en anglais, dans le cadre de la théorie des espaces mentaux
Author(s)	Imoto, Hidetake
Citation	
Version Type	VoR
URL	<a href="https://hdl.handle.net/11094/57800">https://hdl.handle.net/11094/57800</a>
rights	
Note	

*The University of Osaka Institutional Knowledge Archive : OUKA*

<https://ir.library.osaka-u.ac.jp/>

The University of Osaka

## Étude comparative des champs sémantiques du «futur simple» et du «futur proche» en français, en comparaison avec le «futur» en anglais, dans le cadre de la théorie des espaces mentaux

### 0. Introduction

Quand on veut traduire en français une phrase au futur anglais comme en (1), on doit employer le futur proche et non le futur:

(1) You look sleepy. I'll make some coffee. (Cutrer 1994: 174)

(2) Tu as l'air d'avoir sommeil. Je {vais préparer/ \*préparerai} du café.

Dans ce qui suit, j'aimerais proposer de réfléchir, d'une part, sur la différence entre le futur anglais et le futur français, et d'autre part, sur la manière de décrire le champ sémantique du futur proche qui correspond en partie au futur anglais, et tout cela dans le cadre de la théorie des espaces mentaux, proposée d'abord par Fauconnier (1984), et élaborée comme théorie du système temporel par Cutrer (1994).

### 1. Théorie des «espaces mentaux»

En tant que théorie du système temporel, celle de Reichenbach (1947) est très connue. Il a proposé les trois points temporels suivants; le point de l'énonciation, le point de l'événement et le point de référence. Cutrer (1994), quant à elle, propose quatre espaces comme unité d'analyse du système temporel. D'abord, la BASE, équivalant au point de l'énonciation de Reichenbach, désigne l'espace où se trouve le locuteur, ensuite le V-POINT, l'espace des points de vue à partir duquel on accède immédiatement au FOCUS, puis le FOCUS, qui est l'espace principal de prédication auquel s'appliquent les conditions de vérité de la phrase, et enfin, l'EVENT qui constitue l'espace où se réalise le procès du verbe.

(3) Max is twenty-three. He has lived abroad. In 1990, he lived in Rome. In 1991 he would move to Venice. He would then have lived a year in Rome. (Fauconnier 1997: 73)

(4)	(Passé1)	1990	(Passé2)	1991	Présent
a.	EVENT				BASE V-POINT FOCUS
b.		EVENT FOCUS			BASE V-POINT
c.		V-POINT		EVENT FOCUS	BASE
d.		V-POINT	EVENT	FOCUS	BASE

L'exemple (3) est fourni par Fauconnier. Au début, les quatre espaces sont à la même position. Ensuite, dans (4a), l'espace EVENT est établi là où se réalise le procès *live abroad*, mais le FOCUS reste encore à l'espace présent. En (4b), avec l'expression adverbiale temporelle *in 1990*, le FOCUS se déplace à cet espace du passé où se réalise aussi le procès *live in Rome*. A la quatrième phrase, en (4c), le FOCUS se trouve dans l'espace 1991, mais c'est un passé + futur, et ce futur est vu de la position de 1990, donc le V-POINT est dans 90. Le FOCUS est l'EVENT, ils occupent tous deux le même espace. Enfin, arrivé en (4d), l'espace EVENT est établi hors du FOCUS, et dans cet espace le procès *live a year in Rome* se réalise. Ainsi, les quatre espaces sont à différentes positions.

## 2. Catégories temporelles

La théorie des espaces mentaux vise à décrire le système temporel des langues par la combinaison de ces quatre espaces. C'est dans ce cadre que j'aimerais définir les catégories temporelles comme des relations du V-POINT au FOCUS. Le PASSÉ, par exemple, est décrit de la façon suivante: s'il est appliqué à l'espace M, M est dans le FOCUS, et le parent de M est le V-POINT. Jusqu'ici, ce sont les caractéristiques dérivées directement de la définition des catégories temporelles, mais la troisième caractéristique, cruciale au PASSÉ, c'est que le cadre temporel de M est antérieur au V-POINT. Dans le cas du FUTUR, seul ce cadre temporel est postérieur au V-POINT. Le cas du PRÉSENT est, quant à lui, assez particulier. S'il est appliqué à l'espace K, le cadre temporel de K n'est pas simultané au V-POINT, mais il est tout simplement «non-antérieur au V-POINT». Il est vrai que dans le cas, par exemple, de *Max a 19 ans*, le V-POINT et le FOCUS sont les mêmes. Cependant, au présent, on peut également décrire un événement du futur, comme *Le train arrive demain*. C'est pour cela qu'on propose que le cadre temporel du PRÉSENT comme non-antérieur au V-POINT.

La différence entre le FUTUR et le PRÉSENT, c'est que le futur doit être postérieur et ne peut être simultané au V-POINT: en (5) comme le FOCUS est à l'espace actuel, on ne peut pas utiliser le futur, et on doit avoir recours au futur proche qui, effectivement, est le PRÉSENT.

(5) a. Attention, tu vas tomber.

b. \*Attention, tu tomberas. (Confais 1990: 280)

Quant à l'anglais, même dans ce cas, le *will* futur est possible, et la seule différence entre le futur et le présent relève du sens modal.

- (6) a. The train leaves tomorrow at 8 o'clock. (Cutrer 1994: 156)  
 b. The train will leave tomorrow at 8 o'clock.

Le (6a) décrit un projet fixé, alors le (6b) est une prédiction. En plus, morphologiquement aussi, le verbe *will* est un auxiliaire, et pour cette raison, contrairement à Cutrer (1994), je considère que le futur en anglais n'est qu'une réalisation du PRÉSENT plus le sens modal exprimé par cet auxiliaire *will*.

### 3. Catégories aspectuelles

Si les catégories temporelles indiquent la relation du V-POINT au FOCUS, les catégories aspectuelles se définissent comme des relations de l'EVENT à l'espace contigu. Je proposerai deux catégories dans la relation entre le FOCUS et l'EVENT.

D'abord, le PARFAIT: s'il est appliqué à l'espace M, M est dans l'EVENT, et le parent de M est le FOCUS; ces deux premières caractéristiques sont dérivées automatiquement de la définition de la catégorie aspectuelle, mais pour ce qui est du cadre temporel de M, il est antérieur au FOCUS. Un exemple typique est fourni par le «PRÉSENT perfect» en anglais. En *He has read the book* le FOCUS est au présent, mais l'EVENT *read the book* est antérieur au présent. En anglais, on ne dit pas *\*I have read this book yesterday*, parce que l'adjectif temporel *yesterday* exige que le FOCUS se trouve dans l'espace *yesterday*, tandis que la structure «PRÉSENT perfect» exige que le FOCUS reste au présent, il y a donc contradiction, et la phrase est exclue. Par contre, en français, on peut dire *j'ai lu ce livre hier*. Cela montre que le passé composé en français est une réalisation à la fois du PRÉSENT PARFAIT et du PASSÉ.

Comme opposition à cette relation aspectuelle du PARFAIT, j'aimerais proposer l'aspect PROSPECTIF: s'il est appliqué à l'espace N, le cadre temporel de N est postérieur au FOCUS; quant aux autres caractéristiques, elles équivalent à celles du PARFAIT. Le futur proche en français n'est autre chose qu'une réalisation du PROSPECTIF. Par exemple, dans *Maintenant je vais partir*, le FOCUS est au présent, mais l'EVENT est au futur. A ces aspects événementiels, j'ajoute encore ce que j'appelle l'aspect visionnel. D'abord, je distinguerai l'aspect extérieur de l'aspect intérieur. Dans le cas de l'aspect extérieur, le V-POINT et le FOCUS ne sont pas mis sur un même espace. C'est une relation par défaut du PASSÉ et du FUTUR. Quant à l'aspect intérieur, le V-POINT et le FOCUS sont placés sur le même espace. C'est une relation que peut prendre le PRÉSENT. En français, la différence entre le passé simple et l'imparfait, c'est la différence entre le PASSÉ extérieur et intérieur. Le passé simple, c'est le PASSÉ, et par définition, c'est une vue extérieure. Quant à l'imparfait, c'est une réalisation du PASSÉ INTÉRIEUR, c'est-à-dire PASSÉ plus un déplacement du V-POINT à l'espace FOCUS.

#### 4. Le futur en français et en anglais

J'aimerais maintenant présenter une première hypothèse à propos de la différence entre le futur anglais et le futur français. Pour moi le futur simple du français est une véritable réalisation de la catégorie universelle du FUTUR, tandis que le futur anglais n'est qu'une réalisation du PRÉSENT plus un élément modal.

Tout d'abord pour une raison morphologique: alors que le futur français est marqué par une conjugaison, le futur anglais est introduit par l'auxiliaire *will*. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup de grammairiens anglais ne considèrent pas la construction «*will* + infinitif» comme une véritable catégorie du futur. En témoigne, par exemple, la citation en (7) de Quirk (1985):

- (7) [...] morphologically English has no future form of the verb in addition to PRÉSENT and past forms. Some grammarians have argued for a third, «future tense», maintaining that English realizes this tense by the use of auxiliary verb construction (such as *will* + infinitive): but we prefer to follow those grammarians who have treated tense strictly as a category realized by verb inflection. (Quirk 1985: 176)

Outre la raison morphologique, comme Reichenbach (1947), j'ajoute les deux raisons sémantiques suivantes. Premièrement, en anglais, le FOCUS du futur est parfois placé sur le futur: *I shall go tomorrow*, et parfois sur le présent: *Now I shall go*. Ce qui revient à dire que le cadre temporel du futur anglais et du présent anglais est exactement le même. En effet, lorsqu'il s'agit du FOCUS présent, on rencontre assez souvent des exemples de «*will* futur» d'ordre volitif.

- (8) a. Quite so; but the sequel was rather unusual. *I will tell you, however.* (Doyle)  
b. C'est vrai! Mais la suite n'a pas été banale. *Je vais tout vous raconter.*

Dans l'exemple (8) pris dans *Les aventures de Sherlock Holmes*, pour traduire le *will* futur anglais, le traducteur français utilise le futur proche.

- (9) a. Et cette tasse de thé, monsieur Lecanu?  
--Maintenant, je *veux bien*, Madame, avec plaisir. (Maupassant)  
b. «And now for that cup of tea, Monsieur Lecanu?»  
«Now *I will accept it* with pleasure, madame.»

L'exemple (9) présente une traduction dans le sens inverse: le présent du français est traduit en anglais au futur de volition. On peut aussi trouver des exemples du *will* de prédiction.

- (10) a. Attention, tu *vas te faire écraser!*  
b. Watch out, you'll *get run over!* (Collins easy learning French dictionary 2nd ed.)

Dans l'exemple (10), seul le futur proche est possible en français, mais la traduction proposée dans *Collins easy learning French dictionary* est au futur. En somme, qu'elle relève de la volition ou de la prédiction, la forme anglaise «*will* + infinitif» s'emploie dans l'espace du présent où le futur français n'est pas admis.

Deuxièmement, après une conjonction temporelle, le futur n'est pas acceptable en anglais. Ainsi des exemples comme: \**When John will have time, he will finish his book*, ou \**Until I will finish my thesis, I will be stressed*, etc., ne sont pas recevables. Cela montre que les événements mis au futur ne peuvent être des repérages temporels, parce qu'en fait,

ils ne sont pas du tout mis au futur mais au présent avec une nuance modale. Or, en français, dans beaucoup de cas, le futur ne pose aucun problème.

- (11) a. Ah! alors tu me feras visiter en grand détail la Lorraine dès qu'elle *entrera* dans le port, n'est-ce pas?  
(Maupassant)  
b. Then you will get me leave to go over every part of the Lorraine as soon as she *comes* into port?

Dans l'exemple (11) tiré d'une oeuvre de Maupassant, pour traduire le futur *dès qu'elle entrera dans le port*, le traducteur anglais est obligé d'utiliser le présent, *as soon as she comes into port*. De même pour l'exemple (12) extrait d'un roman de Balzac, l'équivalent anglais du futur français est au présent:

- (12) a. Je lui dirai que son père va plus mal quand elle me *sonnera*. (Balzac)  
b. As soon as she *rings*, I will go and tell her that her father is worse.

Il n'est pas difficile de trouver ce genre d'exemples. Cela montre que les événements mis au futur peuvent être des repérages temporels, c'est-à-dire que le futur en français a une vraie valeur temporelle de futur.

Voici ma première proposition; le futur simple en français est un vrai FUTUR tandis que le futur anglais est un PRÉSENT plus un élément modal.

## 5. La forme «aller +infinitif» en français

Ma deuxième proposition concerne la forme «aller + infinitif» en français. Comme je l'ai indiqué précédemment, j'analyse la forme «aller + infinitif» comme désignant un aspect PROSPECTIF intérieur. Le FOCUS qui a un aspect visionnel intérieur n'est pas l'EVENT. Dans le FOCUS, un état préparatoire du procès est établi, mais le procès lui-même n'est pas encore réalisé dans cet espace. Par exemple, *Marie va avoir un enfant*, le procès *avoir un enfant* n'est pas encore établi dans le FOCUS, qui appartient au présent, mais dans cet espace, il existe un état de phase préparatoire au fait d'*avoir un enfant*, à savoir *être enceinte*. Quant à l'exemple de l'imparfait *Marie allait avoir un enfant*, le schéma est toujours le même, seule la BASE se trouve dans une position postérieure au FOCUS, mais l'imparfait étant une réalisation de PASSÉ + intérieur, le V-POINT se trouve à la position du FOCUS, et la construction de PROSPECTIF intérieur est autorisée.

Le schéma que je viens de proposer permet de rendre compte de plusieurs caractéristiques de la forme «aller + infinitif».

– La première concerne l'aspect intérieur (c'est-à-dire, le V-POINT est à la position du FOCUS) et permet de justifier de l'acceptabilité des structures.

- (13) a. il va pleuvoir  
b. il allait pleuvoir  
c. \* il ira pleuvoir  
d. \* il irait pleuvoir  
e. \* il est allé pleuvoir  
f. \* il était allé pleuvoir (Jeanjean 1988: 237)

Comme l'indique Jeanjean (1988), cette structure n'est possible qu'au présent et à l'imparfait car la vision intérieure n'est possible qu'à ces temps-là. Le (13c) est illustré par le schéma (14) où  $S_n$  désigne un espace.

(14) $S_0$	FUTUR	$S_1$	PROSPECTIF	$S_2$
		aller		pleuvoir
BASE		FOCUS		EVENT
V-POINT	---//----->			

Au futur, la vision est extérieure et le V-POINT ne peut se déplacer à la position de FOCUS, donc la structure du PROSPECTIF intérieur n'est pas admise. En (13d), le schéma est le suivant (15):

(15) $S_0$	PASSÉ	$S_1$	FUTUR	$S_2$	PROSPECTIF	$S_3$
				aller		pleuvoir
BASE		V-POINT		FOCUS		EVENT

Le V-POINT ne peut se déplacer à la position de FOCUS. En (13e) contrairement à l'imparfait, le passé composé représente une vision extérieure, et le V-POINT ne peut se déplacer de la position de BASE. Enfin, en (13f), comme le V-POINT ne peut se déplacer de la position de  $S_1$ , la phrase est exclue:

(16) $S_0$	PASSÉ	$S_1$	PASSÉ	$S_2$	PROSPECTIF	$S_3$
		être		aller		pleuvoir
BASE		V-POINT		FOCUS		EVENT

– Comme deuxième caractéristique: et c'est à peu près la même que la première, l'aspect intérieur n'admet pas la rupture entre le V-POINT et le FOCUS. La construction ci-après est exclue pour cette raison.

(17) La prochaine fois, quand tu { recevras/ \*vas recevoir } une lettre pour moi, tu {t'abstiendras/\*vas t'abstenir} de la lire! (Lebaud 2003)

En (17) le syntagme adverbial *la prochaine fois* introduit un FOCUS séparé de la BASE/V-POINT, et cette rupture n'admet pas le futur proche.

(18) Inutile de pousser, je ne {descendrai/ \*vais descendre} que quand le train sera complètement arrêté. (Franckel 1984: 65)

En (18) la validité du procès *descendre* n'est que dans l'espace conditionnel de *quand*, qui est dans le FOCUS. La rupture entre le V-POINT et le FOCUS fait choisir le futur simple.

– Troisième caractéristique: le FOCUS n'est pas l'EVENT. Comme nous l'avons vu, contrairement au futur anglais, le futur français peut être un repérage temporel, utilisé dans une phrase adverbiale introduite par *quand*. Par contre, la forme «*aller* + infinitif» n'apparaît pas dans la même position:

(19) a. Je te prie de me prévenir quand tu *verras* l'eau bouillir.  
b. \* Je te prie de me prévenir quand tu *vas voir* l'eau bouillir. (Franckel 1984: 66)

Cela montre que le FOCUS du futur proche n'est pas au futur et que l'événement mis dans l'espace EVENT ne peut être un point de repérage temporel.

(20) Je vais déjà rentrer. (Franckel 1984: 69)

En (20), *déjà* ne qualifie pas le procès rentrer mais qualifie un état de phase préparatoire du procès, la phrase veut dire que le locuteur est déjà entré dans l'état préparatoire de *rentrer*, ce qui montre que le FOCUS n'est pas sur le procès de *rentrer*.

– Quatrième et dernière caractéristique: le caractère non-réalisé de P dans le FOCUS.

(21) La voiture de Marie *va me déPASSÉR*. Un quart de seconde, je pense à me laisser tomber devant les roues, à simuler le coma. Mais brusquement, elle s'arrête. (Helland 1995: 13)

En (21) le procès *déPASSÉR* ne se réalise jamais, puisque la voiture s'arrête brusquement. Mais la première phrase n'est pas fautive, ce qui montre que dans le FOCUS, le procès n'est pas encore réalisé.

(22)\* *Je vais ne pas y aller*. (Franckel 1984: 68)

En (22), selon Franckel, cette construction négative est complètement impossible. Ici, le procès en question étant *ne pas y aller*, non-P devient *y aller*. Or, dans l'espace présent (= FOCUS) où l'état non-P doit être réalisé, le locuteur étant en situation d'énonciation, l'état d'*y aller* ne peut se réaliser simultanément. C'est ainsi qu'on peut se rendre compte de l'irrecevabilité de (22). D'ailleurs plusieurs linguistes ont observé le peu d'exemples de négation. Mais étant donné que dans la négation l'état préparatoire de non-P est difficilement concevable, cette rareté s'explique aisément. La négation est possible, comme dans l'exemple (23), quand elle englobe le sens total du prospectif.

(23) - Fais attention, tu *vas la casser*.

- Mais non! *Je ne vais pas la casser*. (Franckel 1984: 68)

Ainsi pouvons-nous attribuer la difficulté de nier au caractère non-réalisé de P dans le FOCUS.

Dans cette étude, j'ai voulu montrer que la théorie des espaces mentaux nous fournit un cadre efficace pour l'analyse du système temporel. Les catégories temporelles, aspectuelles et modales, que j'écris en majuscule, sont des traits sémantiques dont chaque langue possède souvent la réalisation morphologique. Il faudra entreprendre des recherches supplémentaires pour vérifier les caractéristiques dégagées dans ce travail peuvent servir d'outil d'analyse aussi efficace pour des langues typologiquement plus lointaines.

## Bibliographie

- Collins *easy learning French dictionary 2<sup>nd</sup> ed.* Harper Collins.
- Cutrer, Michelle (1994): *Time and tense in narrative and in everyday language*. Ph.D.thesis, University of California San Diego.
- Fauconnier, Gilles (1984): *Espaces mentaux*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- (1997): *Mappings in thought and language*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Franckel, Jean-Jacques (1984): Futur «simple» et futur «proche». In: *Le français dans le monde* 182, 63-70.
- Helland, Hans Petter (1995): Futur simple et futur périphrastique: du sens aux emplois. In: *Revue Romane* 30-1, 3-26.
- Jeanjean, Colette (1988): Le futur simple et le futur périphrastique en français parlé, Etude distributionnelle. In: Claire Blanche-Benveniste, André Chervel, Maurice Gross (eds.):

*Grammaire et histoire de la grammaire: Hommage à la mémoire de Jean Stéfanini.* Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence.

Lebaud, Daniel (2003): Autour du FUTUR: valeurs contextuelles et conditions d'emplois du futur simple de l'indicatif et du futur périphrastique ALLER +INFINITIF. *Conférence au Centre-Alliance d'Osaka le mercredi 19 novembre 2003.*

Quirk, Randolph (1985): *A Comprehensive grammar of the English language.* London: Longman.

Reichenbach, Hans (1947): *Elements of symbolic logic.* New York: Macmillan.